

L'ajournement

le gouvernement canadien, lui, n'a jamais rien demandé en retour à la Quebecair.

Et on viendra nous dire après que la situation du gouvernement canadien n'aide pas la Quebecair, surtout que, c'est une chose que je veux dédramatiser encore ce soir, à ma connaissance uniquement six avions restent à la Quebecair et on fait un plat de cette situation-là et tout en demandant au ministre des Transports où on en était rendu dans le dossier à l'heure actuelle. C'est qu'il est bon de faire savoir aux Québécois quelle est cette situation financière de la Quebecair et aussi le fait qu'à un certain moment on avait des avions de type BAC-111. On a décidé d'acheter des Boeing 737. On a voulu mettre en vente des BAC-111. Finalement, on ne les a pas vendus, on les annonce une deuxième fois pour les vendre, puis on les a toujours et on a des 737 qui le plus souvent ne fonctionnent pas. C'est pourquoi je demandais au ministre des Transports où cela en était rendu et je voulais dire aux Québécois la responsabilité des effets néfastes et l'extravagance de la Quebecair en changeant d'avion. Le gouvernement du Québec a investi 15 millions de dollars l'an dernier pour empêcher la fusion avec la Nordair contrairement à ce que les gens pensaient. Voici on peut dire que la situation est si mauvaise pour la Quebecair, cela retombe sur qui? D'abord sur ses dirigeants qui ont fait preuve d'une incompétence flagrante; sur les membres de son conseil d'administration qui ont dû alors approuver le programme d'achat des Boeing 737 et par la suite autoriser le retour des BAC-111; sur ses actionnaires qui ont toléré toutes ces décisions irraisonnées de la part des cadres, et particulièrement sur le gouvernement du Québec qui lui a permis de poursuivre cette extravagante aventure, lorsqu'il a empêché son acquisition par la Nordair à l'été 1981. Face à cette situation, le gouvernement canadien avait une responsabilité en fonction des employés, et c'est pour cela que je posais la question au ministre; Où en est-il rendu au niveau des employés? Comment en était rendue la situation? Comment se fait-il que de ce côté-ci de la Chambre ce sont les députés du Québec à Ottawa qui vont assurer la relève et qui vont faire en sorte que la Quebecair 2 va fonctionner et non pas le gouvernement du Québec? C'est pourquoi je demandais au ministre des Transports de me dire où en est rendue cette situation-là?

• (2225)

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu remercier le député de Lotbinière (M. Dubois) pour son allocution et les précisions qu'il a données sur la situation de la Quebecair. Évidemment, au cours des dernières semaines, et on pourrait même dire au cours du dernier mois, nous avons entendu au Québec certaines affirmations gratuites sur la situation de la Quebecair, et également sur le rôle du gouvernement fédéral tant par le ministre des Transports (M. Pepin) que par la Commission canadienne des transports, sur ce qu'ils ont fait subir à la Quebecair au cours des dernières années. Évidemment, ce que le député de Lotbinière vient d'énumérer est la réalité, et le ministère des Transports fédéral ou la Commission canadienne des transports ne

sont nullement en cause si une telle situation existe présentement à la société Quebecair. Par contre, lorsque le ministre des Transports du Québec est venu à Ottawa rencontrer son homologue et lui demander une aide possible pour renflouer la Quebecair ou résoudre la situation actuelle chez ce transporteur extrêmement important pour une grande partie du Québec et particulièrement pour l'Est du Québec, à ce moment-là, le ministre des Transports du Québec a fait certaines affirmations encore une fois qui ont été répandues de long et en large par le ministre des Transports et qui ont reçu évidemment beaucoup de publicité au niveau de la province de Québec. C'est à ce moment-là que les députés et le caucus du Québec sont entrés en scène, et nous avons, comme nous le faisons dans tous les dossiers qui sont extrêmement importants pour la province de Québec, suivi ce dossier tous les jours régulièrement. Nous avons eu des rencontres avec le ministre des Transports fédéral. Nous avons eu des réunions entre les députés du Québec, particulièrement ceux qui sont touchés par ce transporteur, et nous avons fait des suggestions au ministre des Transports fédéral.

Et c'est pour cela que voilà environ une dizaine de jours, soit plus précisément lundi dernier, le ministre des Transports fédéral faisait une offre à son homologue du Québec pour régler définitivement la situation de la Quebecair. Par la suite nous avons eu encore une fois certaines demandes de précisions de la part du gouvernement du Québec qui ne semblait pas trop comprendre l'offre du gouvernement fédéral. Ces précisions ont été données jeudi dernier, et encore une fois le gouvernement du Québec est revenu en demandant s'il n'y avait pas possibilité d'examiner si nous pouvions renflouer la Quebecair 1, la Quebecair existante. Le ministre des Transports a répondu très clairement hier à la Chambre, monsieur le Président, que lui-même et également nous les députés du Québec nous ne voyions pas de quelle façon nous pourrions sauver une société qui avait un énorme déficit. Par contre l'ouverture d'esprit du ministre des Transports a encore été démontrée, et pas plus tard qu'aujourd'hui, ce dernier a fait connaître à son homologue du Québec qu'il était disposé à entamer des négociations pour trancher cette question, et dès lundi prochain, monsieur le Président, un groupe de travail se réunira lundi pour voir s'il n'y a pas possibilité de trancher cette question et voir si nous ne pourrions pas renflouer la Quebecair d'une part, ce que nous ne croyons pas par contre, monsieur le Président, mais nous allons quand même faire tous les efforts pour donner du service à la population de l'Est du Québec et garder la compagnie Quebecair et surtout garder les emplois des travailleurs de la Quebecair.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 11 heures.

(A 22 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)